

SAS HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE

Commissaires de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 4497633

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Et le PREMIER JUIN à 14 heures 05 environ,
Et le SEPT JUILLET à 14h45 environ,
Et le DIX JUILLET à 18h15 environ,

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur Le Comptable du Trésor Public chargé du recouvrement, Service des Impôts des particuliers de Lyon 1, venant aux droits du Service des Impôts des particuliers de VAISE TÊTE D'OR et du Service des Impôts des particuliers de LYON CENTRE, domicilié au Center des Finances Publiques sis 165, rue Garibaldi 69003 LYON

Ayant pour Avocat Constitué Maître Florence CHARVOLIN, Avocat Associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON, Toque n°1086, demeurant 20 boulevard Eugène Deruelle, Immeuble le Britannia Bât A, 69003 LYON, au Cabinet de laquelle domicile est élu.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Impôts sur la fortune 2013, mis en recouvrement le 30 Novembre 2017
- Impôts sur la fortune 2014, mis en recouvrement le 30 Novembre 2017
- Impôts sur la fortune 2015, mis en recouvrement le 30 Novembre 2017

- Impôts sur la fortune 2016, mis en recouvrement le 30 Novembre 2017
- Impôts sur la fortune 2012, mis en recouvrement le 30 Novembre 2017
- Taxe Foncière 2018, mise en recouvrement le 31 Août 2018
- Taxe Foncière 2019, mise en recouvrement le 31 Août 2019
- Taxe Foncière 2020, mise en recouvrement le 31 Août 2020
- Impôts sur les revenus 2020, mis en recouvrement le 31 Juillet 2021
- Taxe Foncière 2021, mise en recouvrement le 31 Août 2021
- Taxe Foncière 2022, mise en recouvrement le 31 Août 2022

Garantis par :

- Hypothèque légale du Trésor prise le 25 Janvier 2019, publiée le 28 janvier 2019 au SPF de LYON – 1^{er} Bureau, sous les références d'enlissement 6904P01 2019V420
- Hypothèque légale du Trésor prise le 30 Juin 2020, publiée le 1^{er} Juillet 2020 au SPF de LYON – 1^{er} Bureau, sous les références d'enlissement 6904P01 2020V2660
- Hypothèque légale du Trésor prise le 21 Février 2023, publiée le 23 Février 2023 au SPF de LYON – 1^{er} Bureau, sous les références d'enlissement 6904P01 2023V02129
- D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 30 mars 2023

CONTRE :

Monsieur xxx

Lequel est propriétaire :

Sur la commune de : LYON (69009) – 4, rue Jouffroy d'Abbans :

Dans un ensemble immobilier comprenant :

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
BM	35	4 Rue Jouffroy d'Abbans	02a 74ca

- **Lot n°1 :**

Un local au rez-de-chaussée, dans le bâtiment rue, avec cour couverte à la suite, comprenant un magasin, portant le numéro 1 au plan

Avec jouissance personnelle exclusive de la cour couverte sud dépendant dudit lot, dans le formes prévues à l'article 3 du titre VIII du règlement de copropriété, WC situé dans la cour intérieure commun avec les propriétaires des lots n°4, 38,40 et 41.

Avec les 100/1.0007èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **Lot n°29 :**
Une cave au sous-sol portant le numéro 2 au plan

Avec les 1/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **Lot n°23 :**
Un grenier au 4^{ème} étage portant le numéro 10 au plan.

Avec les 1/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **Lot n°24 :**
Un grenier au 4^{ème} étage portant le numéro 11 au plan.

Avec les 1/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **Lot n°38 :**
Un local au rez-de-chaussée, comprenant entrepôt et garage, desservi par deux ouvertures sur la cour intérieure, WC situé dans la cour intérieure commun avec les propriétaires des lots n°1, 4, 40 et 41, portant le numéro 14 au plan

Avec les 81/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A LYON (69009) 4, rue Jouffroy d'Abbans à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à Monsieur xxx

Là étant, accompagné de :

- **Monsieur xxx**, diagnostiqueur immobilier,
- **Maître Aurélie MOLARD-BOUDIER**, Avocate
poursuivante,

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

Je me rends au 4, rue Jouffroy d'Abbans, au rez-de-chaussée, au Sud/Ouest de la cour de l'immeuble, aux logements Sud.

Je m'entretiens avec Monsieur xxx, lequel appelle Monsieur xx locataire de Monsieur xxx ainsi déclaré et en présence de Monsieur xx frère du locataire précité. Je décline, par téléphone à Monsieur xxx et oralement à Monsieur xxx, mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission. Je leur demande également de dresser Procès-Verbal de description des locaux occupés par Monsieur x

Suite à leur autorisation, en présence de Monsieur xx, je constate ce qui suit :

APPARTEMENT SUD/EST DE L'ENCOIGNURE SUD/OUEST DE LA COUR

Monsieur xxx me déclare occuper les locaux selon bail et paiement d'un loyer de 600.00 € euros mensuels, mais qu'il ne paye réellement que 400.00 € euros auprès du bailleur débiteur.

L'accès se fait depuis la cour, par une porte d'entrée vitrée sur châssis bois, équipée d'une serrure à clé, composée de vitres opaques martelées en simple vitrage en partie haute et en panneaux pleins en partie basse, sécurisée par volet roulant mécanique aspect bois.

Pièce principale :

Cette porte ouvre sur une pièce dont le sol est habillé de carrelage. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont peints de couleur claire. Le mur Est est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur. Le mur Nord reçoit le compteur Linky et le tableau électrique ainsi qu'un disjoncteur semblant de facture assez ancienne et obsolète. Le plafond, peint en blanc, est soutenu par une poutre en bois et par poutres métalliques.

Au Sud/Est de la pièce, je note la présence d'un coin kitchenette dont le plateau en mélaminé est percé d'une vasque ronde en inox, alimentée par un robinet mitigeur fonctionnel. Les crédences sont faïencées. Présence également d'un meuble suspendu avec hotte aspirante à filtre.

L'éclairage artificiel est assuré par deux spots.

L'éclairage naturel est assuré par la porte d'entrée vitrée, par un linteau vitré en double vitrage, sur châssis fixe présent au droit de la porte et sur châssis battant au droit du volet. Ces linteaux vitrés sont sécurisés par grilles de défenses.

Au Nord/Ouest de la pièce, présence d'une télé laissant supposer une prise électrique et d'une applique par spot allogène.

A l'Ouest de la pièce, présence d'un escalier ouvert de type échelle de meunier desservant la mezzanine, d'une alimentation eu d'une évacuation lave-linge au Sud/Ouest.

Le mur Sud est percé d'une porte plane en bois, équipée d'une serrure à clé, la clé étant manquante, à l'Ouest de laquelle est présent un interrupteur ouvrant sur des sanitaires.

Sanitaires :

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés au trois-quarts de hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par trois spots perçant le plafond, dont un est hors d'usage.

Le plafond et la cueillie supérieure Sud présentent des traces d'humidité.

L'équipement sanitaire est composé d'un receveur de douche à l'italienne surélevé dont la tranche Est est faïencée. Les rebords et parois de douche sont également faïencés. La douche est alimentée par un robinet mitigeur relié à un pommeau de douche.

L'équipement sanitaire est également composé, à l'Est, d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale à tirette surmontée d'un convecteur électrique fixé au mur et d'un caisson dont la sous face est percée d'une bouche d'aération.

La nourrice d'arrivée d'eau est présente dans cette pièce.

Le mur Nord est équipé, à l'Est de la porte de distribution, d'un interrupteur électrique.

La pièce est équipée d'un meuble sur pieds surmonté d'une vasque en polyester avec un rebord en un seul tenant, alimentée par un robinet mitigeur. Cette vasque est surmontée d'un miroir avec tablette.

Mezzanine :

Le sol est habillé d'un parquet flottant. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes et de carderons. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le plafond est impacté.

Un garde-corps en bois plus ou moins branlant sécurise la mezzanine au Nord et à l'Ouest.

Cet espace est équipé, au Sud, d'un placard mural fermé par une porte coulissante dégradée.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au mur Est.

EXTERIEUR

Au Nord/Est du tènement Sud/Ouest de la cour, je note la présence d'une double porte en bois en lamelles verticales ouvrant sur un ancien WC à usage de débarras dont les parois intérieures sont délabrées.

Une douille dépourvue d'ampoule est fixée au mur Sud de ce dégagement.

APPARTEMENT NORD/OUEST DE L'ENCOIGNURE SUD/OUEST DE LA COUR

Je m'entretiens avec Monsieur xxx ainsi déclaré, locataire de l'appartement, lequel m'autorise à dresser procès-verbal descriptif des lieux qu'il occupe.

L'accès à l'appartement se fait par une porte vitrée avec allèges pleines, à double battant, en double vitrage sur châssis bois. Le couvre joint central est cassé. Cette porte est équipée d'une serrure à clé.

La porte est surmontée d'un linteau vitré à ouverture basculante. Elle ouvre sur la pièce principale.

Pièce principale :

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillées de plinthes carrelées. Le mur Nord, le mur Est et le mur Ouest de la partie Nord de la pièce sont tendus de toile de verre.

Le plafond à la française est soutenu par poutres en bois.

Le sol de la partie Sud de la pièce est également carrelé. La cueillie inférieure des murs de la partie Sud la pièce est habillée de plinthes. Le mur Ouest est composé de pierres jointées. Le mur Sud est tendu de toile de verre. Celui-ci est percé de deux prises électriques pour alimenter un frigidaire et une télé.

Le plancher haut, sous mezzanine, est lambrissé.

La pièce est surmontée d'une mezzanine.

Je note une prise électrique, une prise fibre optique et un convecteur électrique fixés au mur Nord de la pièce.

Au Nord/Ouest de la pièce, une autre prise électrique perce le mur Nord.

Juste au Sud de celui-ci, au niveau du hall d'entrée présence du tableau électrique et du disjoncteur, semblant de facture assez ancienne.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

Au Sud du tableau électrique se trouvent les sanitaires.

SANITAIRES :

L'accès se fait par une porte plane équipée d'une condamnation.

Le sol est carrelé. Les murs, composés de cloisons en plâtre, sont faïencés. Certaines parties des murs sont peintes. Le plafond est lambrissé.

L'équipement sanitaire est composé d'un receveur de douche en émail de forme carrée, alimenté par un robinet mitigeur relié à un pommeau de douche. Il est également composé d'une vasque sur colonne en émail, alimentée par un robinet mitigeur et d'un WC composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale.

Une grille d'aération est présente à l'encoignure Nord/Est du plafond.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Juste au Nord de la vasque, présence, en partie haute, d'un interrupteur et d'une prise électrique.

Coin cuisine :

Au Sud des sanitaires, la pièce principale, sous mezzanine, est évasée au Sud/Est et accueille le coin cuisine.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs Sud et Nord sont peints. Le mur Est est faïencé. Le plafond est lambrissé. La partie Nord/Est du plafond est percée d'une grille d'aération.

Présence d'une niche à l'Est dont le plateau et la partie basse du fond de la niche sont faïencés.

Je note, au Nord de ce coin cuisine, la présence d'une prise électrique et d'une vasque carrée en inox alimentée par un robinet mitigeur surmontant un meuble en bois.

Une autre prise électrique est présente à l'encoignure Nord/Est, celle-ci est délogée.

MEZZANINE :

Elle est en L.

L'accès se fait par une échelle de meunier, juste au Nord de laquelle le plafond est soutenu par une équerre fixée au mur Ouest.

Le sol est habillé de moquette. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique. Une autre prise est présente à l'Est que Monsieur xx me déclare être hors d'usage.

La mezzanine est sécurisée par une barrière en lambris plus ou moins branlante.

Monsieur xxx me déclare également que le compteur électrique est commun entre les deux lots de Monsieur xx et le sien et que la consommation électrique est facturée en charge par le bailleur.

Monsieur xxx me déclare également que les prises électriques de la salle de bains et de la cuisine sont hors d'usage.

AYANT SUSPENDU par-là mes constatations aux environs de 15 heures 10, je me suis retiré.

**ET A NOUVEAU LE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Et le SEPT JUILLET à 14 heures 45 environ,**

AGISSANT A MEME REQUETE QUE DESSUS

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A

A LYON (69004), 4, rue Jouffroy d'Abbas à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à **Monsieur xxx**

Là étant, en présence de :

- **Monsieur x, serrurier**
- **Monsieur xxx, témoin**
- **Monsieur x témoin**
- **Monsieur x diagnostiqueur immobilier,**

Je suis accompagné par Monsieur x copropriétaire, lequel me désigne les greniers, cave et garage de Monsieur x

Je me rends au dernier étage de l'immeuble situé 4 rue Jouffroy d'Abbas et constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

GRENIERS

La porte commune de distribution des greniers Nord, sur châssis métallique est non fermée à clé.

Cette porte ouvre sur un couloir desservant, de part et d'autre, des greniers.

Les deux greniers dont s'agit, composés d'une vaste pièce, sont situés au Nord/Est. Ils sont fermés par portes en bois à lamelles verticales sur armatures métalliques semblant de facture très ancienne, non fermées à clé.

Le sol des greniers est composé de plancher. Les murs sont en pierres apparentes. Le plancher haut est composé du lambris toiture.

Présence d'une colonne de cheminée au Nord.

CAVE

L'accès aux caves est fermé par une porte en bois également dépourvue de serrure.

Le sous-sol est d'un seul tenant. Les caves ne sont pas délimitées.

Le sol est en terre battue. Les murs sont en pierres apparentes. Le plafond vouté est brut.

L'accès aux caves est gêné par une conduite en PVC.

GARAGE

Le garage de **Monsieur x** est situé au Nord/Ouest de la cour du rez-de-chaussée.

Ce garage est fermé par une double porte en bois à lamelles verticales dont la peinture est passée, équipée d'une serrure à clé ronde et d'un verrou

Le garage est surélevé. Le sol du garage est carrelé. Le premier mur est en pierre et les autres murs sont doublés, notamment le mur Sud. Le plafond est également doublé. A noter l'absence de toute bande à joint au doublage du plafond.

Le garage est équipé d'une mezzanine avec plancher à lamelles dont l'accès se fait par une échelle amovible.

L'éclairage artificiel est assuré par plusieurs câbles pendants reliés à des ampoules et à un bloc néon suspendu en partie centrale.

La pièce forme un retour au Sud/Ouest. Le sol du retour, séparé d'une marche, est brut.

Les murs Ouest, Sud et Est du retour sont doublés.

Au Nord/Est de la partie principale de la pièce, présence d'un point d'eau composé d'une vasque circulaire en inox, encastrée dans plan de travail en mélaminé sur équerres, alimentée par robinet.

Présence également, à cet endroit, d'un lave-linge et d'un sèche-linge.

Au Sud de ce point d'eau, le poteau Nord/Est, en bois, supporte quatre prises électriques et un interrupteur fixés en saillie.

APPARTEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DONNANT SUR RUE, LE PLUS AU SUD, OCCUPE PAR MADAME FATIMA BEN JADDY

Il s'agit de l'appartement du rez-de-chaussée donnant sur rue, le plus au Sud.

Je m'entretiens avec l'occupante de cet appartement auprès de laquelle je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission, aidé par Monsieur x pour traduire.

Celle-ci m'autorise à procéder au procès-verbal de description des lieux qu'elle occupe et me déclare être Madame x, locataire depuis une semaine de Monsieur x et lui payer un loyer de 500,00 € selon bail verbal.

L'accès à l'appartement se fait depuis la rue par une porte post-formée en bois, équipée d'un judas, d'une serrure à clé et d'un verrou, au Sud de laquelle je note la présence d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par volet roulant mécanique donnant sur rue dont l'allège est percée d'une bouche d'aération traversante.

Le linteau de la porte d'entrée en bois est percé de deux aérateurs.

Au-dessus du linteau de la porte d'entrée et de la fenêtre donnant sur rue, présence de trois fenêtres à double battant, en double-vitrage, sur châssis bois, également sécurisées par volet roulant mécanique.

Ces ouvrants éclairent naturellement le salon.

Salon :

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs sont enduits. Le plafond est habillé de plaques isolantes en polystyrène

A noter la présence d'un interrupteur au Nord/Est.

L'allège de la fenêtre reçoit un radiateur électrique, trois prises électriques, une prise fibre optique et une boîte de dérivation d'alimentation du radiateur.

Au Sud/Est, je note la présence du tableau électrique et du compteur électrique.

Le mur Sud est percé d'une trappe fermée.

Le sol carrelé opère une marche en direction de l'Ouest, au droit de la terminaison Est de la mezzanine

Coin Cuisine :

Situé, à l'ouest, sous mezzanine il est ouvert depuis le salon.

Le sol et les plinthes sont carrelés. Les murs sont enduits. Le mur Sud est percé d'une prise électrique. La sous-face du plancher de la mezzanine est composée d'un plancher haut en bois soutenu par des poutres en cueillies supérieures Est et Ouest et par IPN en cueillies supérieures Nord et Sud de cette pièce ouverte.

Au Nord/Est de cette pièce je note la présence d'une prise téléphone et d'une prise électrique en saillie.

Ce coin est équipé, au Sud/Ouest, d'un meuble kitchenette en mélaminé surmonté d'un plan de travail avec plaque de cuisson deux brûleurs et évier à un bac en un seul tenant. L'évier est alimenté par un robinet mitigeur. Les faces d'appui sont faïencées.

Le mur Ouest est équipé d'un éclairage artificiel par néons.

Au Nord de ce meuble kitchenette, je note la présence d'une prise électrique et d'un interrupteur au Nord desquels, le mur Ouest du coin cuisine est percé d'une porte plane en bois ouvrant sur les sanitaires.

Sanitaires :

Le sol est carrelé, les murs sont faïencés sur toute leur hauteur. Le plafond est lambrissé en bois.

Les cueillies Nord et Sud sont soutenues par un IPN et les cueillies Est et Ouest par poutres.

Les alimentations électriques sont posées en saillies.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par tirette, d'une vasque sur équerre alimentée par un robinet mitigeur et d'une baignoire fixée Est/Ouest au Sud de la pièce dont le tablier reçoit les canalisations apparentes.

D'autres canalisations verticales sont apparentes à l'encoignure Sud/Ouest.

L'alimentation de la baignoire est assurée par un robinet mitigeur avec sélection douche/robinet.

L'interrupteur situé au Nord/Ouest de la cuisine sert à éclairer la salle de bains.

Mezzanine :

L'accès se fait par un escalier avec marches ajourées en bois et garde-corps en lambris bois branlant installé en partie Sud du salon.

Le sol de la mezzanine est habillé de parquet flottant. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes. Les murs sont enduits, le plafond est doublé de plaques isolantes en polystyrène.

La mezzanine est en deux parties.

La partie Est est sécurisée par un garde-corps en bois. Au Nord/Est je note la présence d'un interrupteur.

La partie Ouest constitue une dépendance dont l'accès se fait par une ouverture perçant le mur Ouest de la partie Est de la mezzanine.

A noter une prise électrique en saillie à l'encoignure Sud/Ouest.

Présence d'un double spot installé quasiment au droit de la marche la plus haute de l'escalier de la mezzanine.

Madame BEN JADDY me déclare ne pas avoir l'intention de rester dans les lieux à long terme et être en train de chercher un autre logement.

AYANT SUSPENDU par-là mes constatations aux environs de 16 heures, je me suis retiré.

**ET A NOUVEAU LE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Et le DIX JUILLET à 18 heures 15 environ,**

AGISSANT A MEME REQUETE QUE DESSUS :

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A L YON (69004), 4, rue Joffroy d'Abbans à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à **Monsieur xxx**

Là étant, en présence de :

-Monsieur x, diagnostiqueur immobilier,

Je me rends au-devant de l'appartement du rez-de-chaussée donnant sur rue, au Nord de celui occupé par Madame xx et au Sud du portail de l'immeuble.

Je m'entretiens avec l'occupant de cet appartement auprès duquel je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission. Ce dernier me déclare être Monsieur x et m'autorise à procéder au procès-verbal de description des lieux loués par lui à Monsieur xxx

CONSTATATIONS

APPARTEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DONNANT SUR RUE, AU SUD DU PORTAIL DE L'IMMEUBLE, OCCUPE PAR MONSIEUR TIR AMAR

L'accès se fait par une porte poste formée en bois, équipée d'une serrure à trois points, d'un verrou, et est percée d'un judas, au Nord de laquelle je note la présence d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par volet roulant mécanique. Le linteau de la porte est percé d'un aérateur et d'une grille d'aération

La porte et la fenêtre sont surmontées de deux fenêtres à double battant, en double vitrage dont vitrage inférieur opaque, sur châssis bois, également sécurisées par volets roulants mécaniques.

Cette porte ouvre sur une pièce à usage de salon.

Salon :

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées sauf le mur Nord et le mur Nord/Ouest qui sont lambrissés sur l'intégralité de leur hauteur. Le mur Sud est enduit. Le plafond est habillé de plaques isolantes en polystyrène.

Au Sud/Est je note la présence du tableau électrique et du compteur électrique ainsi que celle d'un interrupteur.

L'allège de la fenêtre supporte un radiateur électrique et est percée d'un aérateur. Au Nord/Est, présence d'une prise téléphone, d'une prise électrique et d'une prise fibre optique.

Cette pièce dessert en enfilade à l'Ouest, une seconde partie de la pièce, ouverte, sous mezzanine à usage de coin cuisine. La séparation des deux parties de la pièces est matérialisée, au sol, par une marche.

Pièce sous mezzanine :

Le sol est carrelé. Le mur Nord est lambrissé, la partie Est du mur Sud est enduite. Le mur Ouest ainsi que la partie Ouest du mur Sud sont faïencés. Le plancher haut est lambrissé.

Le coin cuisine est équipé de plusieurs meubles en mélaminés blanc avec gazinière et au Sud/Ouest d'un meuble kitchenette dont le plan de travail est percé d'un évier inox à un bac avec égouttoir alimenté par robinet mitigeur. A l'encoignure Sud/Est du coin cuisine, je note la présence d'un frigidaire à l'arrière duquel, Monsieur TIR me déclare qu'une prise électrique est présente.

Juste au Nord de ce meuble cuisine, je note la présence d'une prise électrique et d'un double interrupteur.

Le mur Ouest est également percé, au Sud, d'une bouche d'aération.

La mezzanine est soutenue par un poteau en bois au Nord/Est et une IPN peintes en blanc en cueillie supérieure Nord comme en cueillie supérieure Sud.

Le mur Ouest est percé d'une porte plane équipée d'une serrure avec condamnation ouvrant sur une salle de bains.

Salle de bains :

Dont le sol est carrelé. Les murs sont faïencés sur l'intégralité de leur hauteur concernant le mur Est et le mur Ouest, les murs Sud et Nord sont composés de plaques. Le plancher haut est lambrissé.

Il s'agit d'une pièce aveugle dont l'éclairage artificiel est assuré par un lustre à deux spots.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par tirette, d'une vasque sur colonne alimentée par robinet mitigeur et d'une baignoire métallique alimentée par robinet mitigeur avec sélection douche/robinet.

Au Nord de la baignoire, le mur Est est équipé d'une alimentation et d'une évacuation lave-linge.

Les cueillies supérieures Nord et Sud sont soutenues par IPN. La cueillie supérieure Ouest est soutenue par une poutre en bois.

Mezzanine :

Elle est située au-dessus de la cuisine et la salle de bains.

L'accès se fait par un escalier en bois à marches ouvertes équipé d'une main courante tubulaire en bois, en dessous duquel je note la présence d'une prise électrique délogée mais fonctionnelle.

Le sol de la mezzanine est habillé de parquet flottant. La cueillie inférieure des murs Sud et Ouest est habillée de plinthes en bois. Le mur Nord est lambrissé. Le mur Ouest est peint. Le mur Sud est enduit et percé en partie inférieure Est d'une prise électrique. Une autre prise est présente à l'encoignure Nord/Ouest de la pièce. Le plafond est habillé de plaques en polystyrène.

Le mur Ouest est percé d'un placard mural fermé par deux portes coulissantes et équipé d'étagères. En partie Nord du placard, présence d'un cumulus sur pieds.

La partie haute de l'escalier de la mezzanine est éclairée artificiellement par une applique fixée au mur Sud.

Monsieur TIR me déclare être locataire de Monsieur x en vertu d'un bail écrit et payer un loyer mensuel de 750 Euros charges comprises.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 18 heures 50 environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.



CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES

Le 01 Juin 2

Le 01 Juin 5

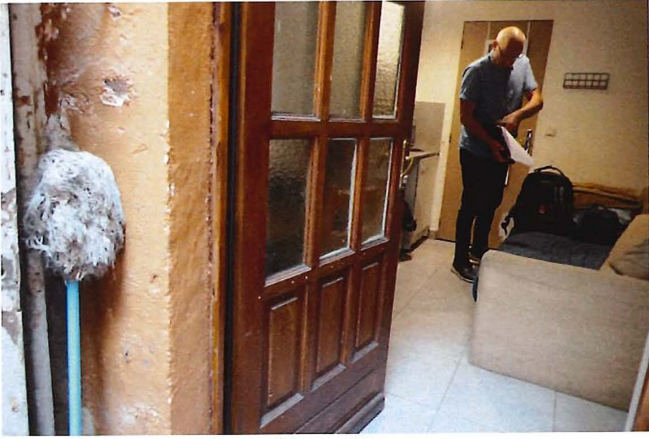


Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8





Photo n°9



Photo n°10



Photo n°11



Photo n°12



Photo n°13



Photo n°14



Photo n°15



Photo n°16



Photo n°17



Photo n°18



Photo n°19



Photo n°20



Photo n°21



Photo n°22



Photo n°23



Photo n°24



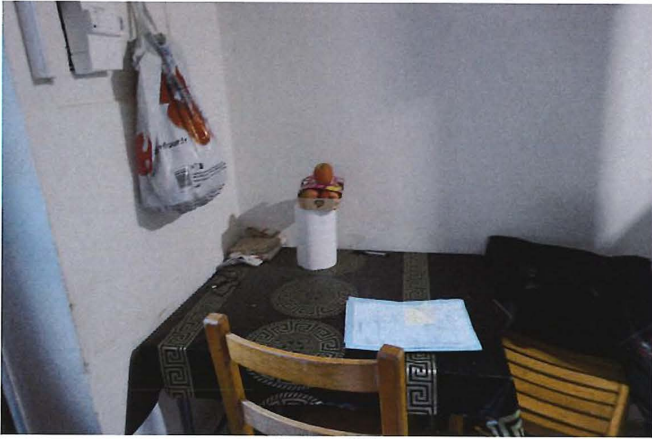


Photo n°25



Photo n°26



Photo n°27



Photo n°28



Photo n°29

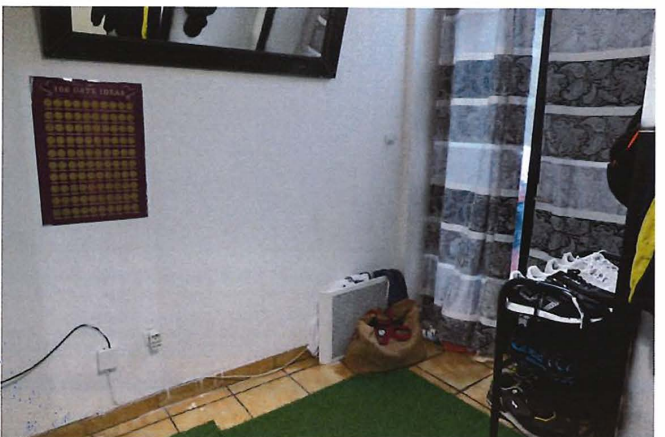


Photo n°30



Photo n°31



Photo n°32



Photo n°33



Photo n°34



Photo n°35



Photo n°36



Photo n°37



Photo n°38

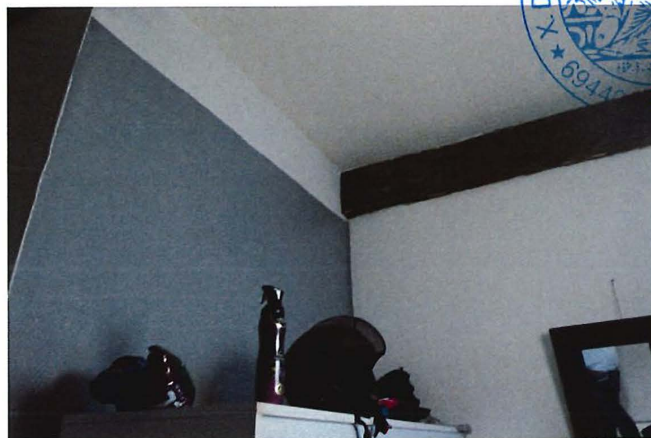


Photo n°39



Photo n°40



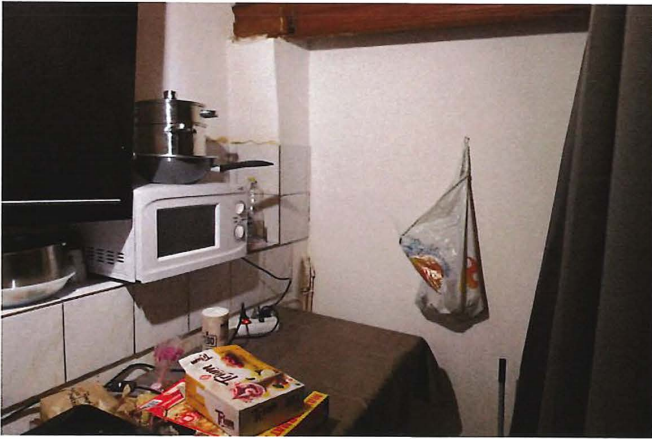


Photo n°41



Photo n°42



Photo n°43



Photo n°44

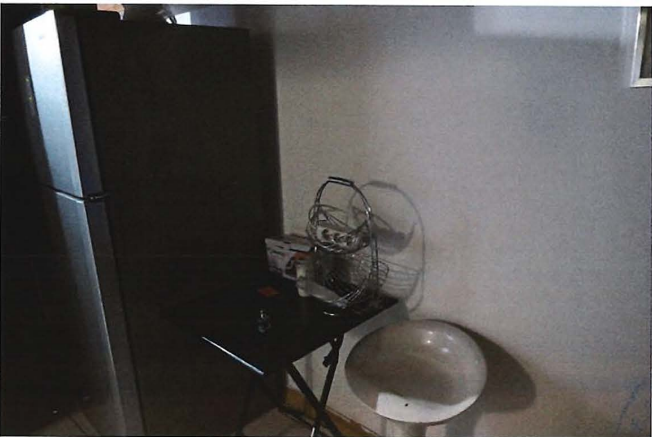


Photo n°45



Photo n°46



Photo n°47



Photo n°48



Photo n°49



Photo n°50



Photo n°51



Photo n°52

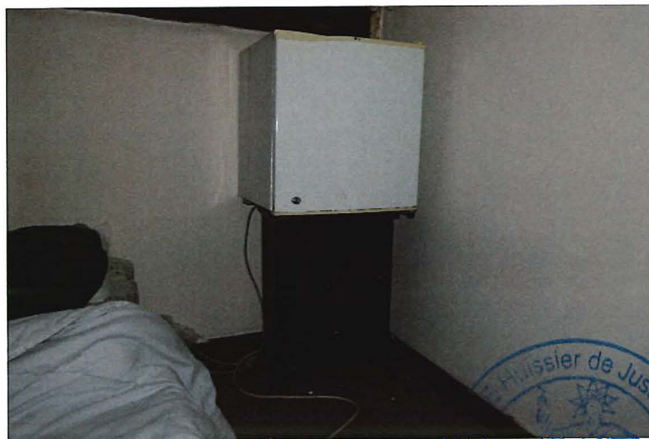


Photo n°53

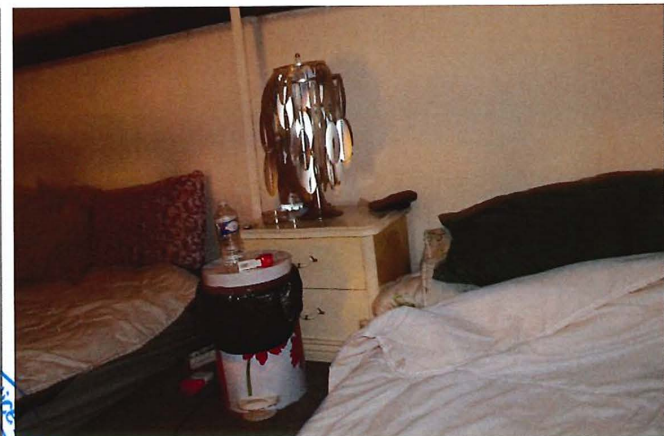


Photo n°54



Photo n°55



Photo n°56





Photo n°57



Photo n°58



Photo n°59



Photo n°60



Photo n°61



Photo n°62



Photo n°63



Photo n°64



Photo n°65

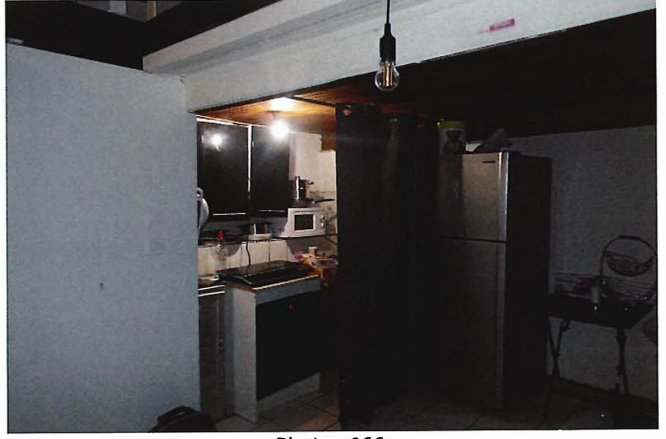


Photo n°66



Photo n°67

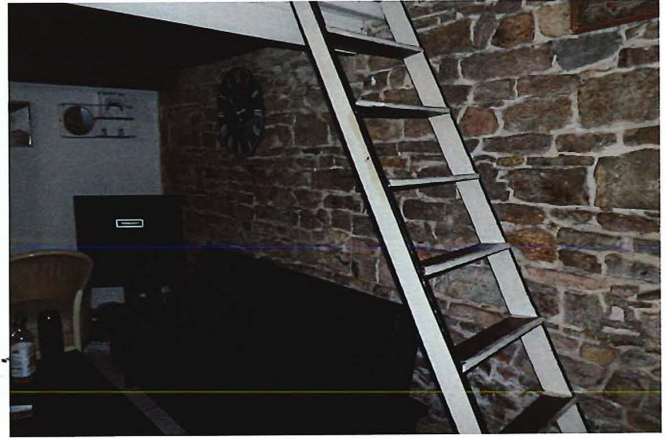


Photo n°68



Photo n°69



Photo n°70



Photo n°71



Photo n°72

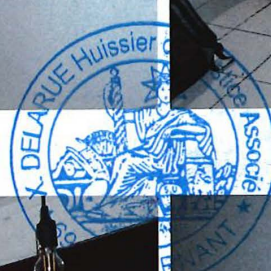




Photo n°73



Photo n°74

CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES

Le 07 juillet 2023



76 of 2011 333



Photo n°1.JPG



Photo n°2.JPG



Photo n°3.JPG



Photo n°4.JPG



Photo n°5.JPG



Photo n°6.JPG



Photo n°7.JPG



Photo n°8.JPG



Photo n°9.JPG

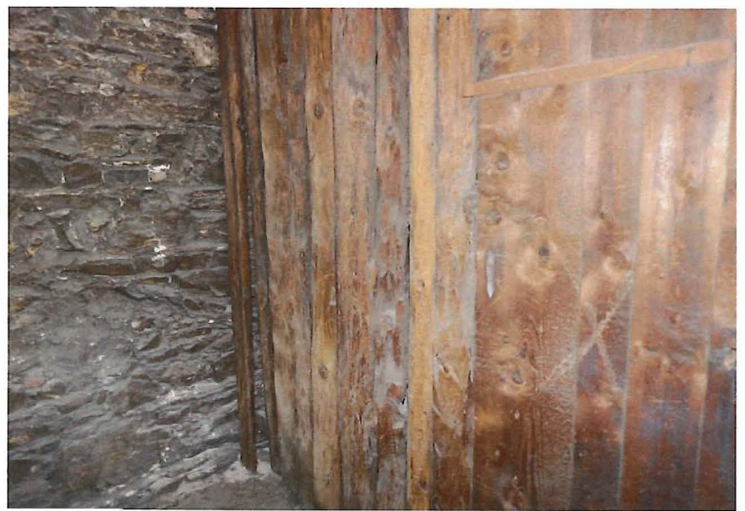


Photo n°10.JPG



Photo n°11.JPG



Photo n°12.JPG



Photo n°13.JPG

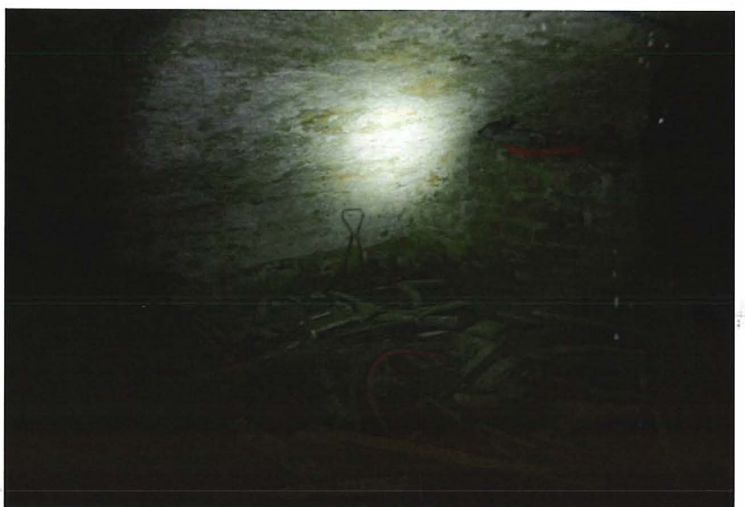


Photo n°14.JPG



Photo n°15.JPG



Photo n°16.JPG

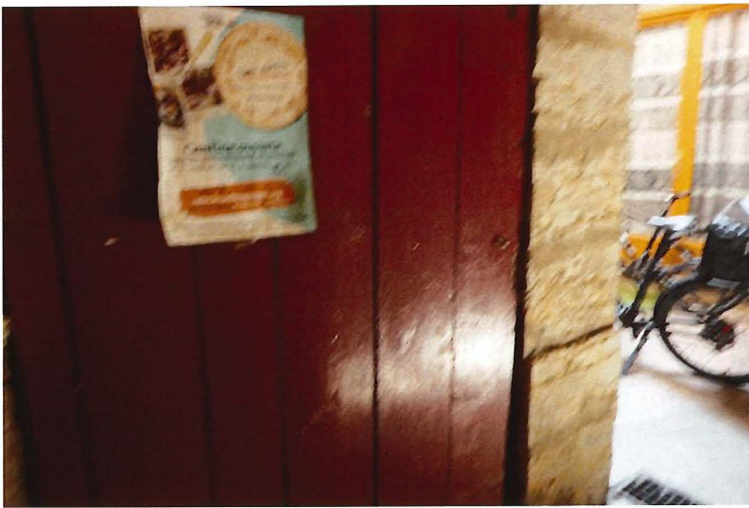


Photo n°17.JPG



Photo n°18.JPG

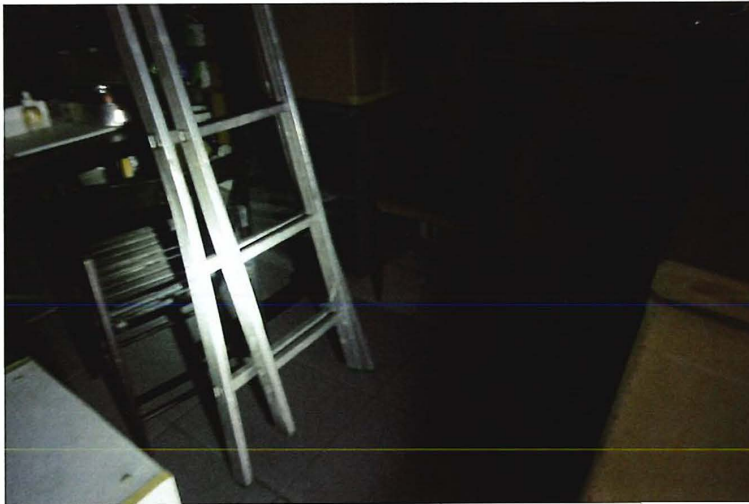


Photo n°19.JPG



Photo n°20.JPG



Photo n°21.JPG



Photo n°22.JPG



Photo n°23.JPG



Photo n°24.JPG



Photo n°25.JPG



Photo n°26.JPG



Photo n°27.JPG



Photo n°28.JPG



Photo n°29.JPG



Photo n°30.JPG



Photo n°31.JPG

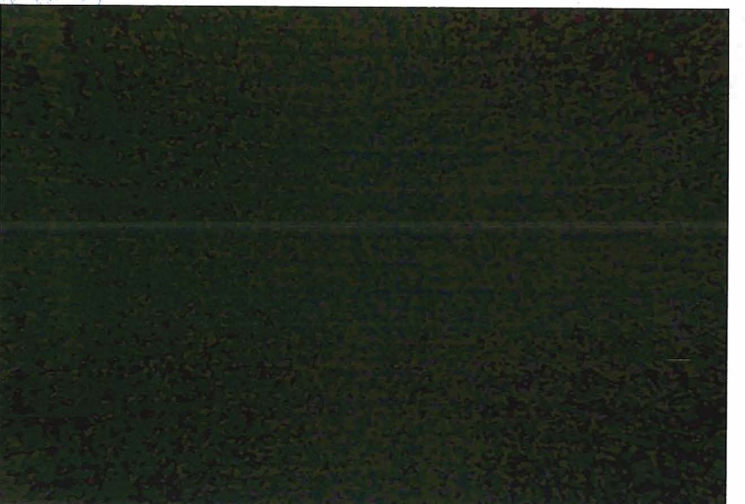


Photo n°32.JPG



Photo n°33.JPG



Photo n°34.JPG

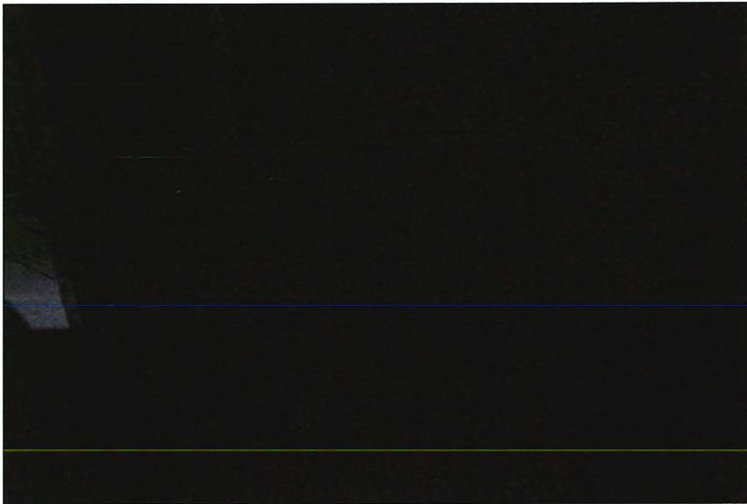


Photo n°35.JPG

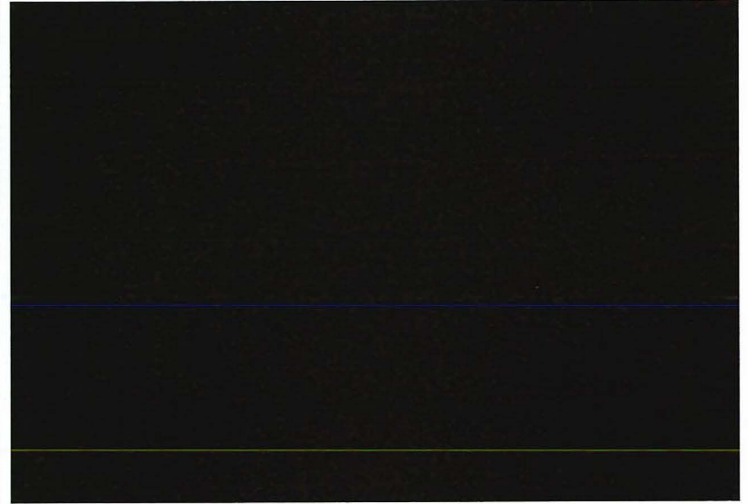


Photo n°36.JPG



Photo n°37.JPG



Photo n°38.JPG



Photo n°39.JPG



Photo n°40.JPG

SECTEUR DE LA RUE HUISSIER DE JUSTICE
SOCIÉTÉ
RUE DE LA SERRERIE
69440 MORNAVANT



Photo n°41.JPG



Photo n°42.JPG



Photo n°43.JPG

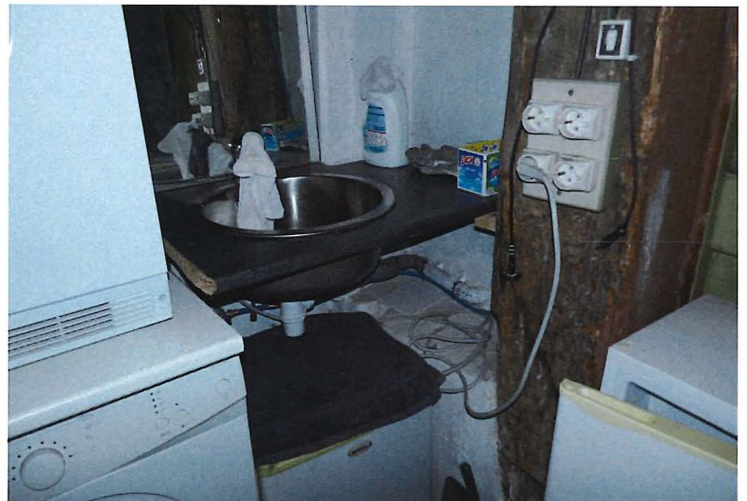


Photo n°44.JPG



Photo n°45.JPG



Photo n°46.JPG



Photo n°47.JPG



Photo n°48.JPG



Photo n°49.JPG



Photo n°50.JPG



Photo n°51.JPG



Photo n°52.JPG

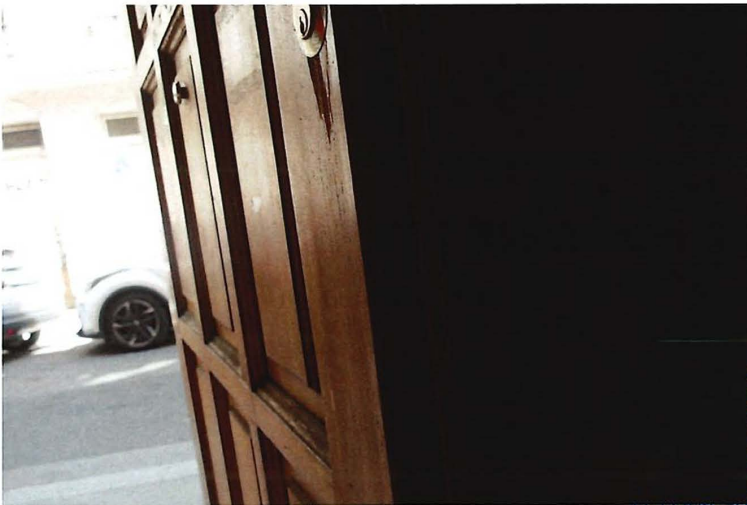


Photo n°53.JPG



Photo n°54.JPG



Photo n°55.JPG

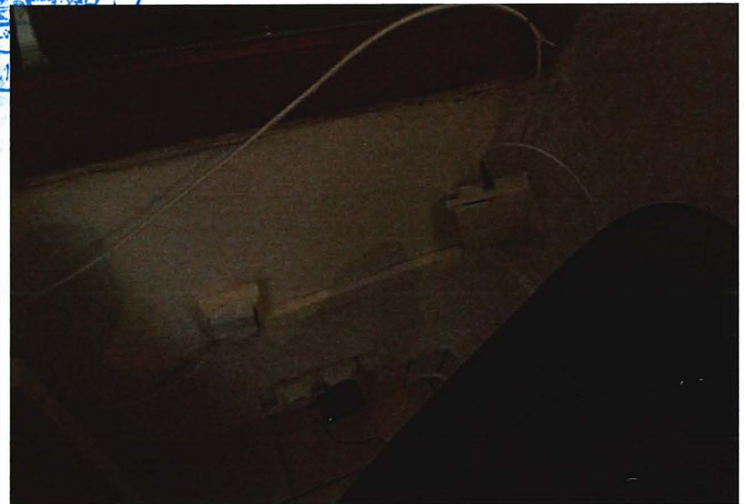


Photo n°56.JPG



Photo n°57.JPG



Photo n°58.JPG



Photo n°59.JPG

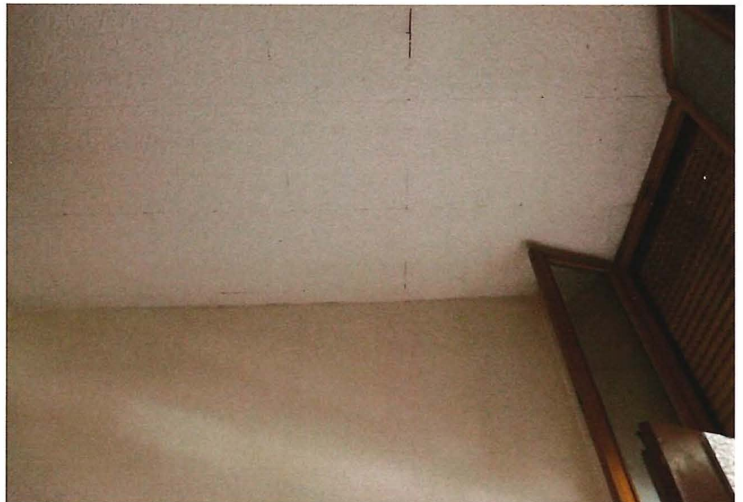


Photo n°60.JPG



Photo n°61.JPG



Photo n°62.JPG



Photo n°63.JPG

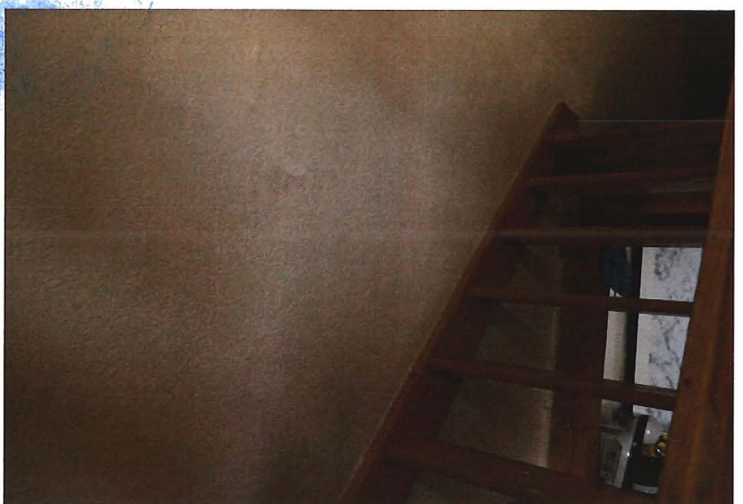


Photo n°64.JPG



Photo n°65.JPG

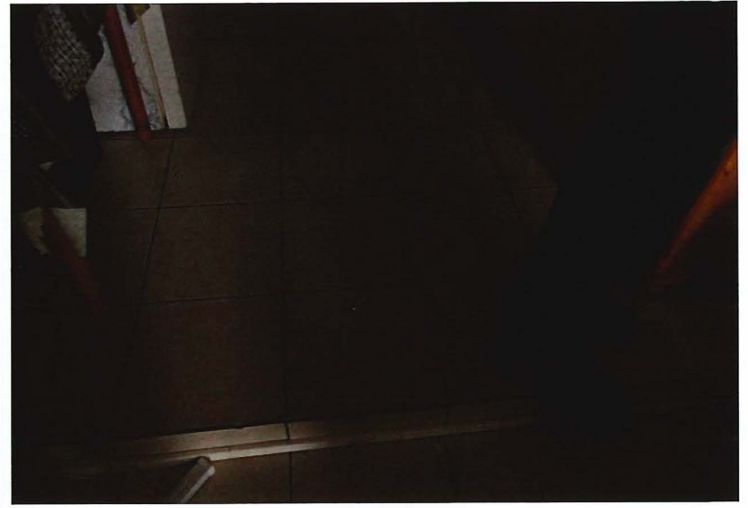


Photo n°66.JPG



Photo n°67.JPG

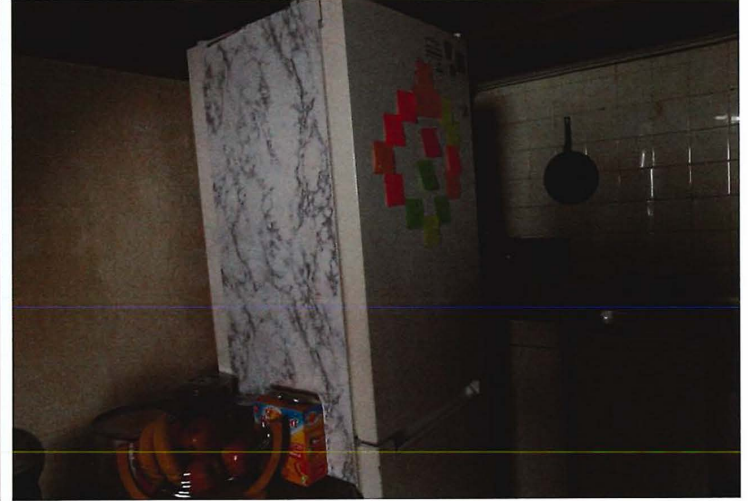


Photo n°68.JPG



Photo n°69.JPG

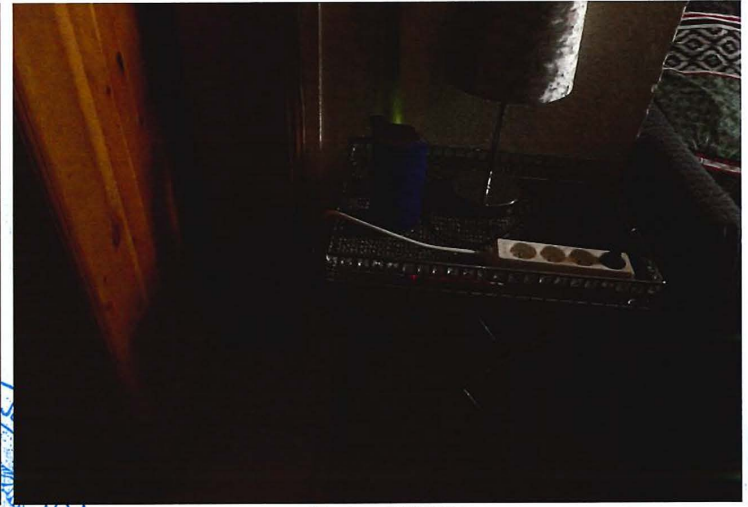


Photo n°70.JPG

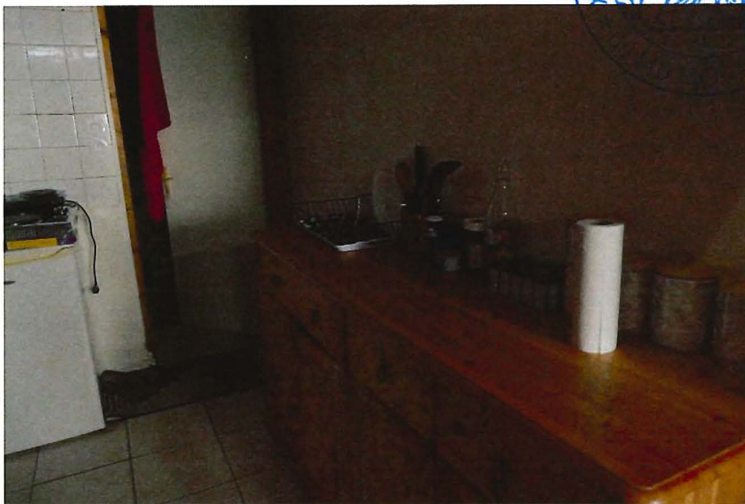


Photo n°71.JPG



Photo n°72.JPG



Photo n°73.JPG



Photo n°74.JPG



Photo n°75.JPG



Photo n°76.JPG



Photo n°77.JPG



Photo n°78.JPG



Photo n°79.JPG



Photo n°80.JPG



Photo n°81.JPG



Photo n°82.JPG



Photo n°83.JPG



Photo n°84.JPG



Photo n°85.JPG



Photo n°86.JPG

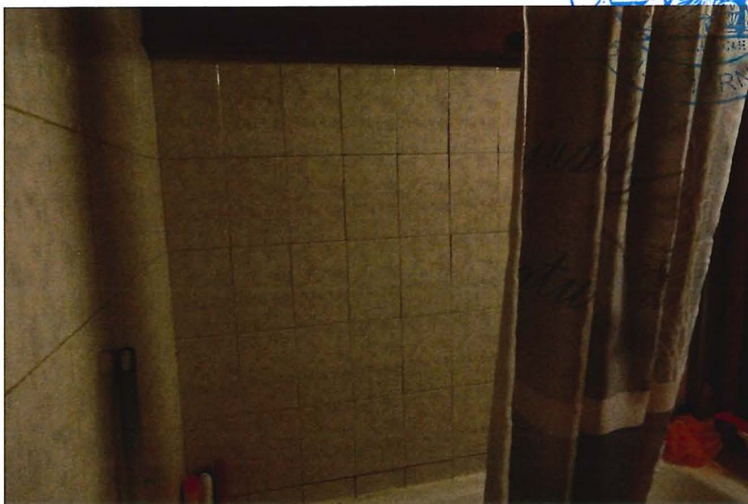


Photo n°87.JPG

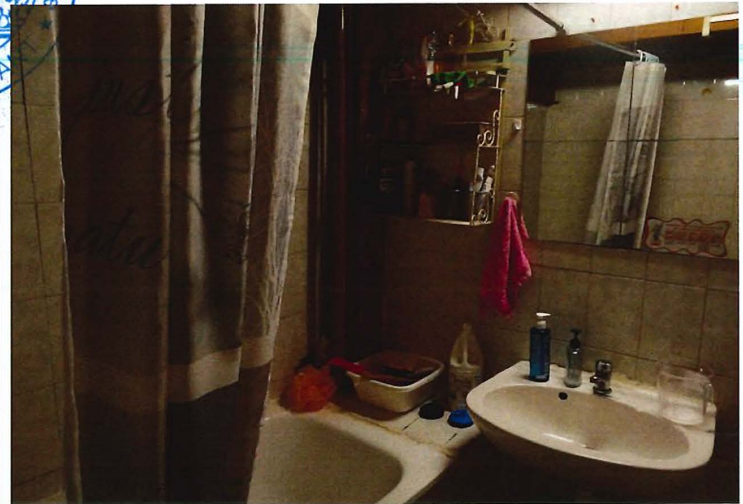


Photo n°88.JPG



Photo n°89.JPG



Photo n°90.JPG



Photo n°91.JPG



Photo n°92.JPG



Photo n°93.JPG



Photo n°94.JPG



Photo n°95.JPG



Photo n°96.JPG



Photo n°97.JPG



Photo n°98.JPG



Photo n°99.JPG

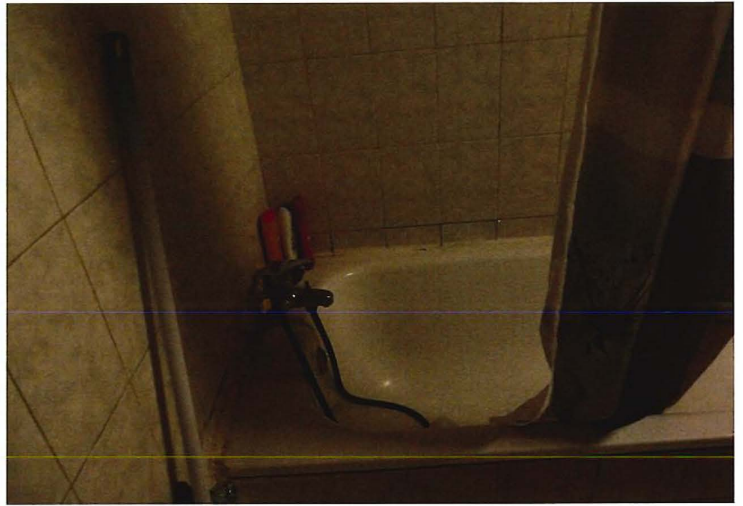


Photo n°100.JPG



Photo n°101.JPG



Photo n°102.JPG



Photo n°103.JPG

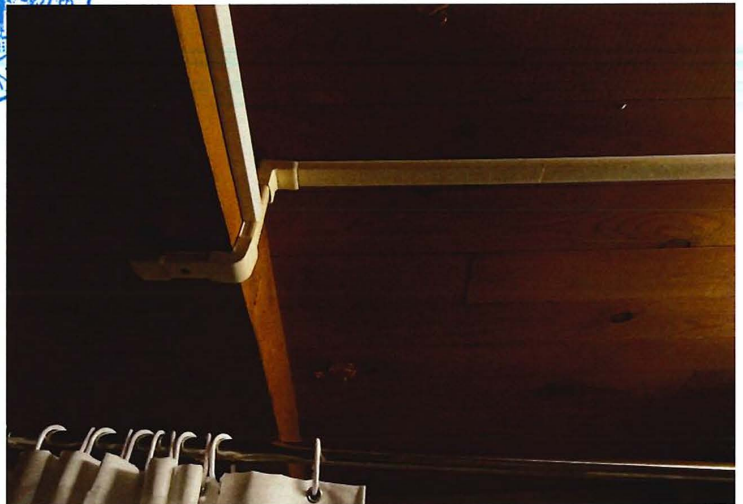


Photo n°104.JPG



Photo n°105.JPG



Photo n°106.JPG



Photo n°107.JPG

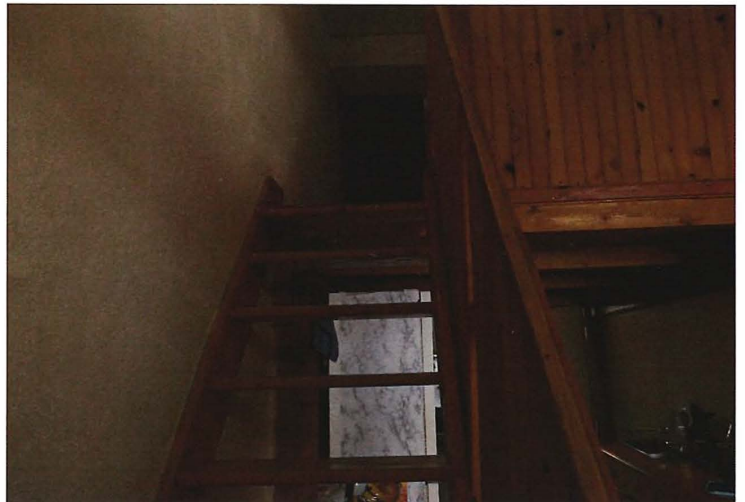


Photo n°108.JPG



Photo n°109.JPG

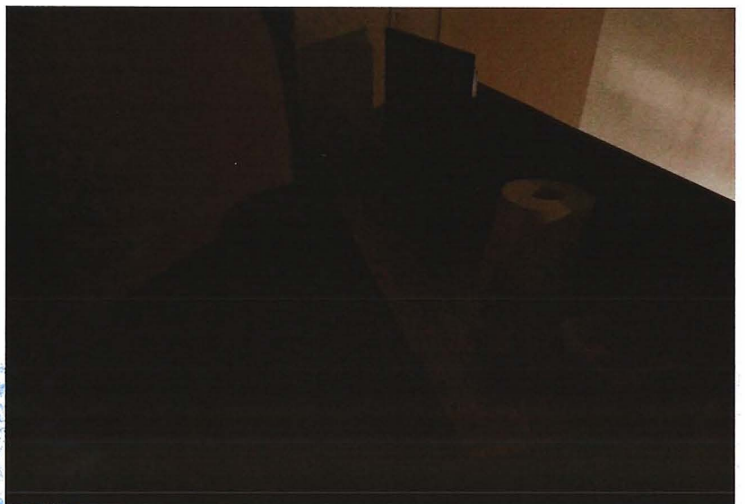


Photo n°110.JPG



Photo n°111.JPG

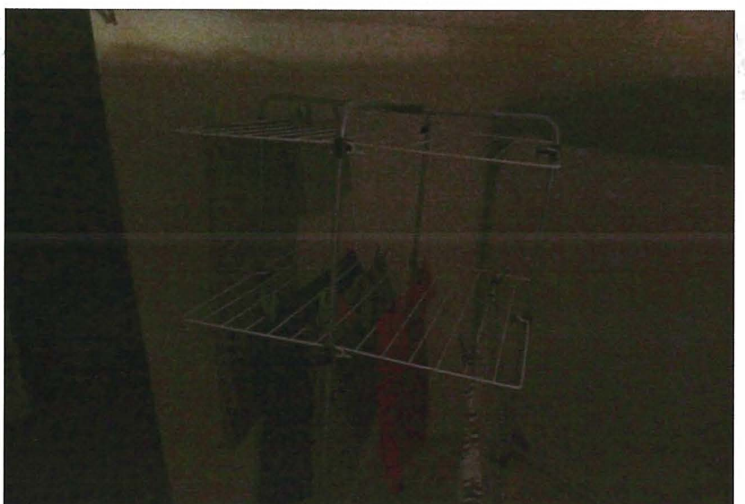


Photo n°112.JPG

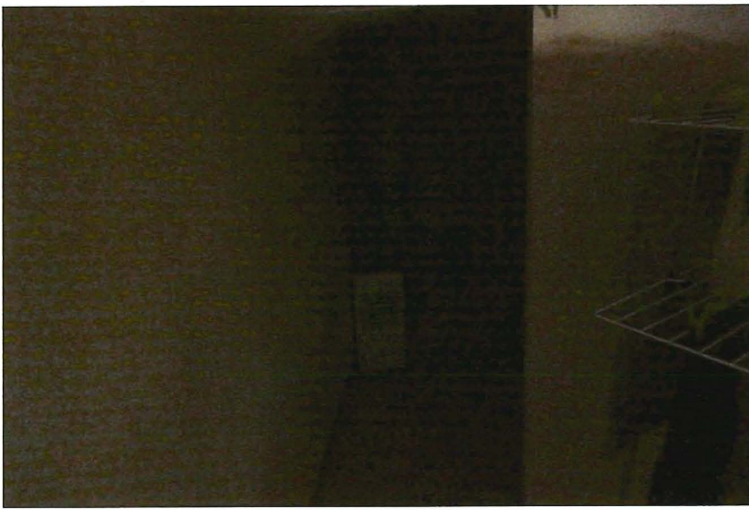


Photo n°113.JPG



Photo n°114.JPG



Photo n°115.JPG



Photo n°116.JPG



Photo n°117.JPG



Photo n°118.JPG



Photo n°119.JPG



Photo n°120.JPG





Photo n°121.JPG



Photo n°122.JPG



Photo n°123.JPG



Photo n°124.JPG



Photo n°125.JPG



Photo n°126.JPG



Photo n°127.JPG



Photo n°128.JPG

CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES

Le 10 Juillet 2023



Le no 2011/10/2023



P1250607



P1250608



P1250609



P1250610



P1250611



P1250612



P1250613



P1250614





P1250615



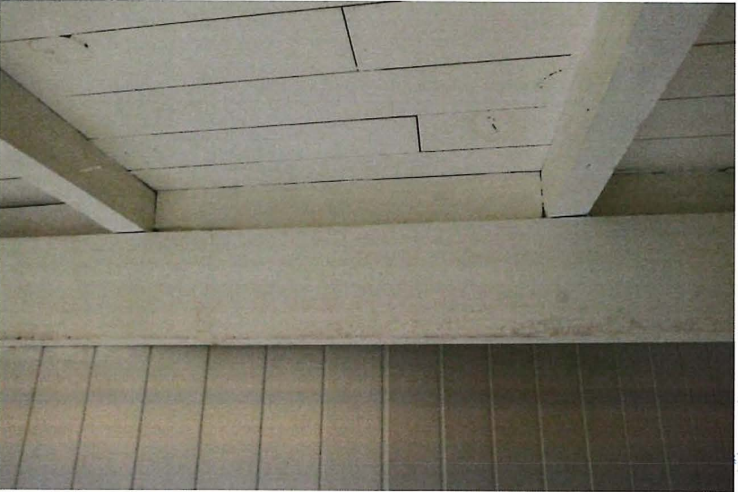
P1250616



P1250617



P1250618



P1250619



P1250620



P1250621



P1250622



P1250623



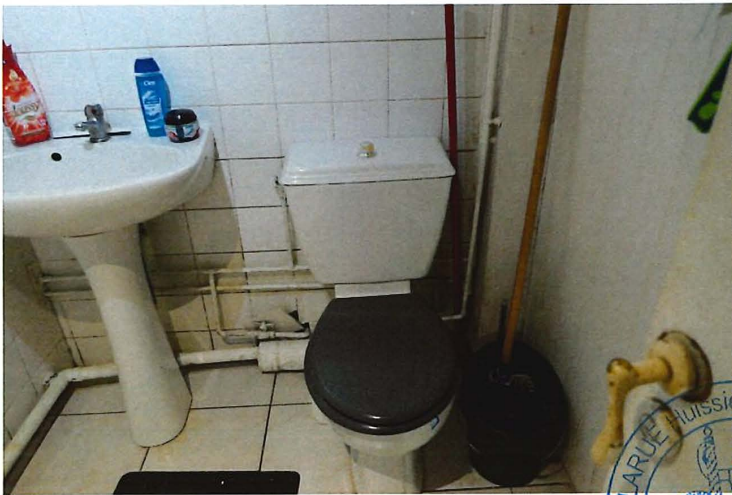
P1250624



P1250625



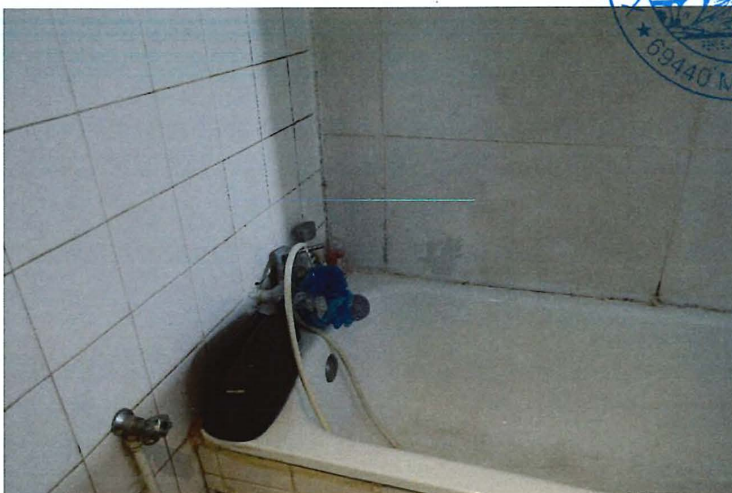
P1250626



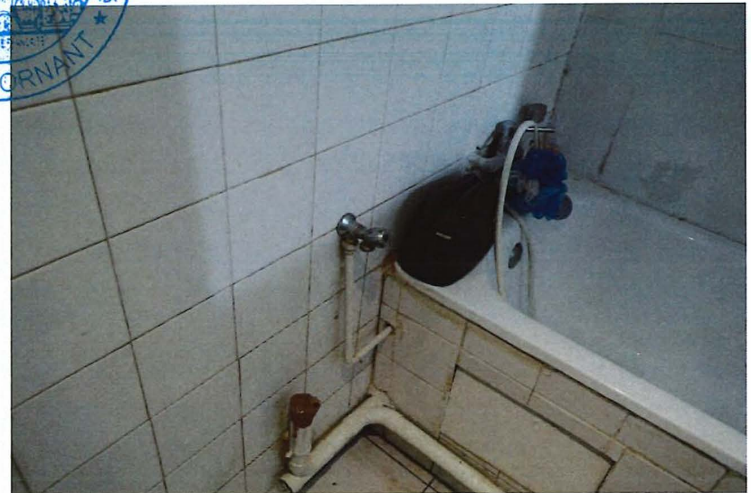
P1250627



P1250628



P1250629



P1250630





P1250631



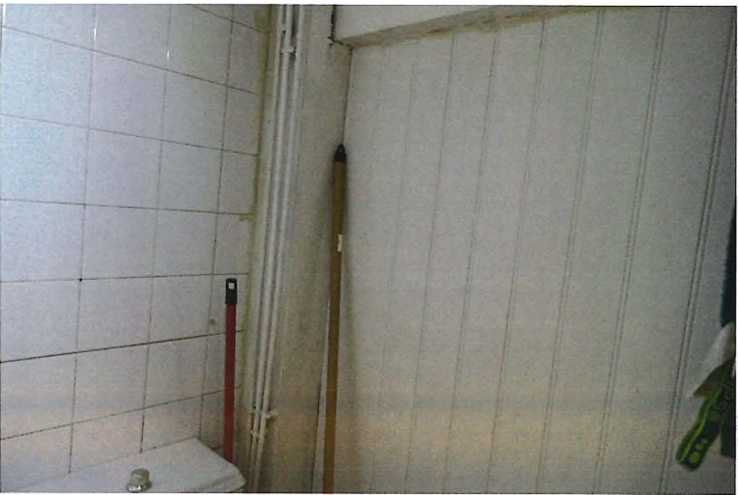
P1250632



P1250633



P1250634



P1250635



P1250636



P1250637



P1250638



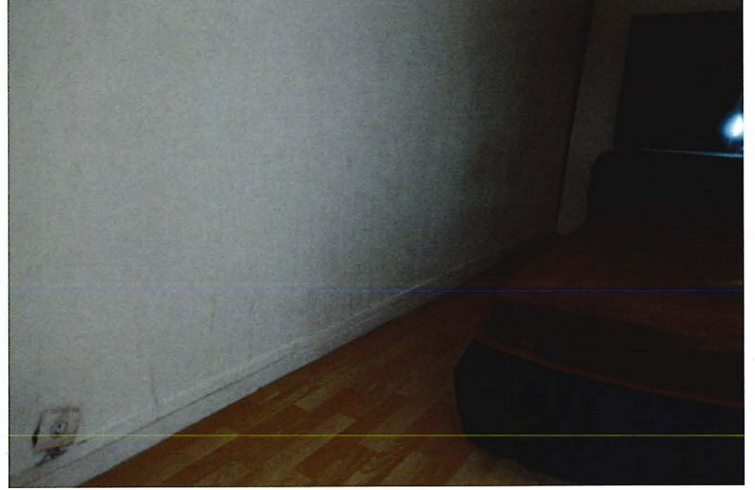
P1250639



P1250640



P1250641



P1250642



P1250643



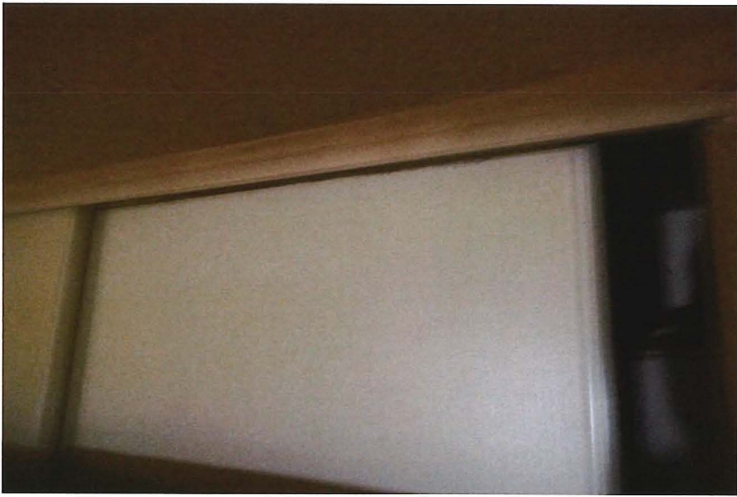
P1250644



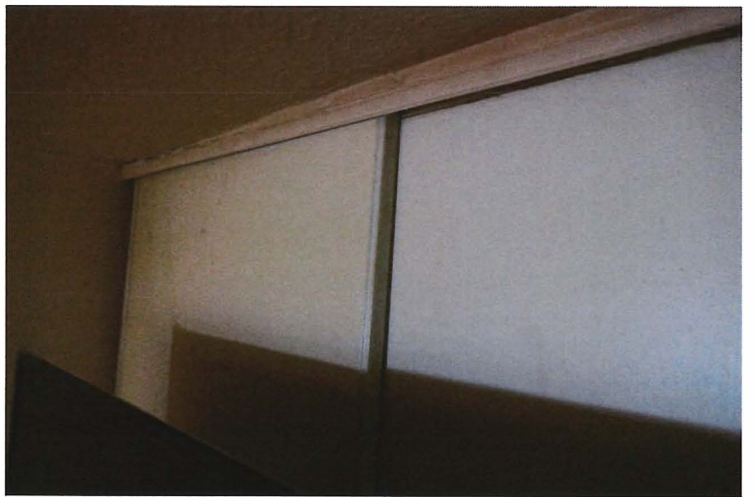
P1250645



P1250646



P1250647



P1250648



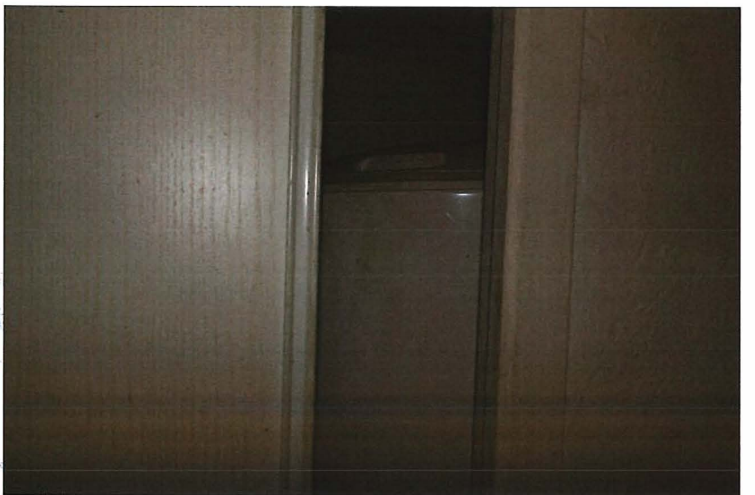
P1250649



P1250650



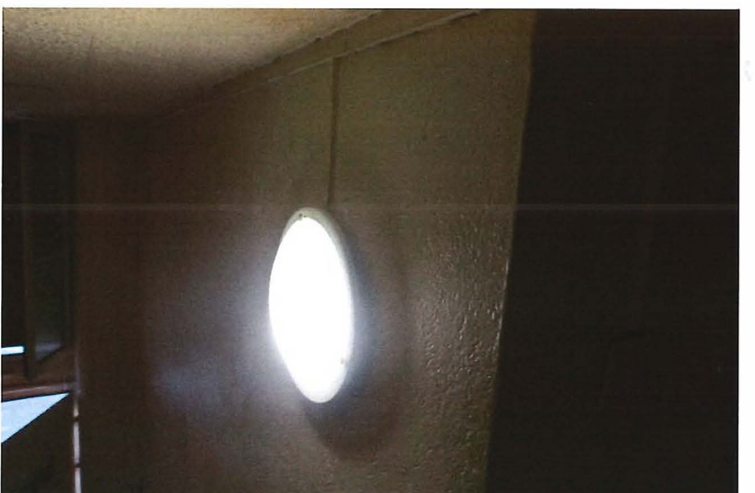
P1250651



P1250652



P1250653



P1250654



P1250655



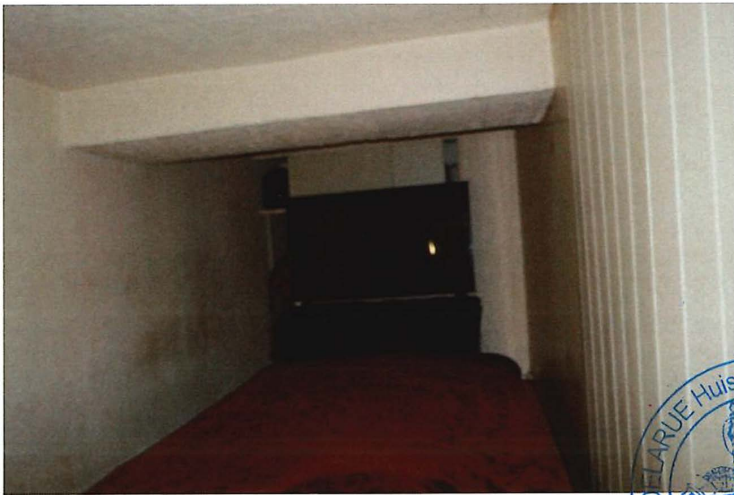
P1250656



P1250657



P1250658



P1250659



SERRURIER

TEMOIN

Am 11'



SAS HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Commissaires de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du DIX JUILLET
DEUX MILLE VINGT TROIS

Références :

4497633/PHC/4497633

A LA DEMANDE DE . Monsieur le Comptable du Trésor public
165 rue Garibaldi
69003 LYON

La copie du présent acte comporte 28 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	516,76
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	524,43
TVA 20,00%	104,89
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS.....	22,00
T.T.C.	651,32

